

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration 17

Membres en exercice 17

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance 12

Excusé.e.s ou absent.e.s
à la séance 5

Délibération n°11-2024-04-02

Subvention 2024 à l'association ASEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CCAS
COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s le 21 mars 2024, se sont réuni.e.s au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS.**

ETAIENT PRESENT.E.S / REPRESENTE.E.S : Mme Anne KLOPP – M. Loïc DAMIANI - Mme Anne-Marie MAFFRE – M. Samuel MULLER – Mme Stéphanie MICHEL – Mme Nacéra LARABI - Mme Chantal CAZALS - M. Martial AUDIN – Mme Françoise BARRUEL – M. Bernard THOREAU - Mme Brigitte VINCENT – M. Bernard MANNEVILLE

EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S : M. Jean-Philippe GAUTRAIS - Mme Fatou CAMARA - M. Christophe MATHIEU - M. Marc GROUSSET - M. Bernard LEGER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF)

VU la délibération n°6-2022-03-15 du 15 mars 2022 portant convention avec l'association ASEL

VU le rapport d'activité 2023 présenté par l'association au C.C.A.S.,

CONSIDERANT la volonté du Conseil d'Administration du CCAS de contribuer à la lutte contre la précarité et l'exclusion,

CONSIDERANT les orientations actées en termes de diversification des outils de lutte contre l'exclusion sur le territoire et de promotion des démarches d'insertion et de prévention,

CONSIDERANT l'intérêt du dispositif d'épicerie solidaire porté par l'association ASEL, en partenariat avec la Ville et le CCAS, son adéquation aux orientations municipales sur les champs des solidarités, de l'insertion et du développement social,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : D'octroyer pour l'année 2024, une subvention égale à 20 000 euros (Vingt mille euros) à l'association « ASEL » demeurant 1, rue Pasteur Martin Luther King 94120 Fontenay-sous-Bois

ARTICLE 2 : Que la dépense sera imputée sur le Budget 2024 du CCAS, chapitre 65

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne

le

Publication

le

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Président,



POUR EXTRAIT CONFORME
à la Vice-Présidente
Anne KLOPP